



## Syndicat Mixte Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves



# PLAN DE MOBILISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES DU PAYS DE LOURDES ET DES VALLEES DES GAVES

Annexe 8:

Fiche n° 13 = Gouvernance

Version définitive	07/02/2015
--------------------	------------



ENVIRONNEMENT  
GESTION  
AMENAGEMENT

# « GOUVERNANCE - Mise en œuvre opérationnelle »

---

## *Préambule*

La réalisation du plan de mobilisation durable des ressources forestières du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) identifie, quantifie et qualifie la ressource en bois mobilisable sur le territoire dans le respect de la multifonctionnalité de la forêt, à l'échelle du territoire d'étude.

Pour optimiser la mobilisation de la ressource, elle définit différentes actions à mettre en œuvre à deux niveaux :

- A l'échelle du territoire afin d'assurer une cohérence d'ensemble aux actions engagées et d'inscrire la démarche au sein d'une politique de développement du territoire.
- A l'échelle des bassins à enjeux forestiers identifiés au sein de l'étude, dans le respect de la hiérarchisation proposée et validée lors de la phase 3 de l'étude.

La gouvernance de la mise en œuvre de ce projet de territoire sera portée par le SMPLVG. Le syndicat aura pour mission de rendre opérationnels les résultats du plan de mobilisation. Il portera les actions à caractère structurant à l'échelle du territoire et assurera la coordination de celles à mettre en place à l'échelle des bassins de récolte.

Le PLVG aura pour rôle d'animer et d'assurer la cohérence et la régulation de la filière bois d'oeuvre-bois énergie à l'échelle de l'arrondissement d'Argelès-Gazost en influençant les choix et les décisions conformément au plan de mobilisation.

Les missions de gouvernance du PLVG sont regroupées en cinq rubriques majeures, permettant d'assurer le lien nécessaire entre les différents partenaires en place sans se substituer aux prérogatives déjà exercées par ces derniers.

Sa mise en œuvre demandera des moyens humains internes au syndicat, avec un appui technique des partenaires locaux ou de prestataires, mutualisé sous formes de conventions afin d'inscrire la démarche dans le cadre d'un partenariat durable.

## ***1) Mission n°1 / Portage et le suivi de l'étude par le PLVG***

### **Objectifs**

1. Inscrire la démarche engagée dans un schéma plus global de développement du territoire.
2. Promouvoir auprès des élus le portage des actions de l'étude : le syndicat aura un rôle de coordination et d'animation.
3. Assurer le suivi et l'actualisation de l'étude, et notamment de la base de données ayant permis d'élaborer le plan d'actions final.

### **Actions ciblées**

1a- Conformément à la loi MAPTAM de 2012, le Pays deviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2015 un Pôle d'Equilibre Territorial Rural (P.E.T.R). La loi prévoit que les P.E.T.R contractualisent avec les régions et les départements sur la base d'un Contrat Unique ; cette contractualisation s'appuiera sur un projet de territoire (diagnostic, enjeux, stratégies, actions) qui devra être approuvé par l'ensemble des communes et des communautés de communes du territoire. Le plan de mobilisation des ressources forestières sera le volet forestier du projet de territoire du pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, permettant ainsi d'asseoir la politique forestière au sein de la politique globale du territoire.

---

- 1b- Rédiger une Charte Forestière de Territoire (C.F.T), sachant que la présente étude en constituera le volet forestier. Il restera à rédiger la partie prenant en compte les enjeux environnementaux ainsi que les enjeux sociétaux (tourisme). L'animation de cette charte, qui demande des moyens humains spécifiques, pourra être mutualisée avec un territoire voisin, « le Pays de Tarbes et de Haute Bigorre », qui sera également un P.E.T.R.
- 2a- Animation, sensibilisation et formation des élus. En partenariat avec les COFOR, mise en place de sessions de formation sur des thématiques liées aux modes d'exploitation, les lignes de financement, les filières de valorisation + animation continue et régulière des élus. Opérations de communication sur la forêt.
- 2b- Aide à la mise en œuvre d'opérations pilotes (cf. « Promotion de techniques d'exploitation adaptées »).
- 3a- Actualisation annuelle sous SIG des dessertes créées, des zones exploitées, avec identification spatiale des coupes, renseignée d'indicateurs tels les volumes mobilisés, le type d'essence concernée, les coûts d'exploitation relevés, les modes de vente et les prix pratiqués...
- 3b- Mise à jour de la base de données VIAPIR relative à la desserte routière. Recensement des points noirs de la desserte routière

#### Récapitulatif

Objectif	Action	Moyen
Inscrire la démarche engagée dans un schéma de développement du territoire.	Rédiger une « Charte de mobilisation et de valorisation de la ressource ». Finaliser une Charte Forestière de Territoire	Interne
Promouvoir auprès des élus le portage des actions de l'étude	Session de formation/sensibilisation Mise en œuvre des opérations pilote	Interne + COFOR + ONF
Assurer l'actualisation de l'étude	Actualisation annuelle de la base de données	Interne + prestataire

## 2) Mission n°2 / L'optimisation des lignes de financements

Les actions promues dans l'étude et à mettre en application au niveau des bassins de récolte peuvent faire l'objet de lignes de financement spécifiques. Ces financements concerneront des actions de reboisement après coupe rase, d'amélioration ou de création de desserte, de mise en œuvre d'exploitation par câble, d'animation foncière...

Le plan de mobilisation forestier étant inscrit dans le projet de territoire du PETR, tout projet devra être conforme à la stratégie territoriale de développement de la filière bois pour être inscrit dans les programmations annuelles du PETR, passage obligé pour bénéficier de soutiens financiers.

- Certains dossiers de demande de financement (desserte, reboisement, câble) seront élaborés au niveau des communes ou des structures intercommunales concernées. Ces dossiers devront être soumis au PLVG pour avis et pour inscription dans les programmations du PETR. Le PLVG pourra également apporter au maître d'ouvrage ses services et compétences en matière d'ingénierie financière.

*Exemple du PNR du Vercors : une commission forêt a été instaurée : elle statue systématiquement sur tous les dossiers de demandes de financement pour la desserte forestière. Cette commission veille à ce que les projets correspondent au schéma de desserte réalisé en amont.*

- D'autres demandes de financements pourront éventuellement être directement présentées par le SMPLVG (animation, création d'équipements structurants relatifs à la valorisation des produits en

circuit court), le syndicat devenant alors le maître d'ouvrage de l'action engagée. Les projets du PLVG devront également être inscrits dans les programmations du PETR.

- Enfin, le PLVG pourra mobiliser des lignes de financement spécifiques pour des actions de reboisement ou de création de desserte (Fond Carbone, Fond d'amorçage). Il s'appuiera sur des retours d'expérience issus d'autres territoires ou départements (cf. fiche « Financement »).

*Exemple du Pays Vallée des NESTES*

- Une réflexion à l'échelle du territoire sera également portée sur la problématique de l'entretien de la desserte existante ou nouvellement créée, une même desserte concernant plusieurs bassins de récolte et plusieurs communes.

### **Actions ciblées**

- Recenser les différents types de financements et les modalités d'application.
- Donner un avis consultatif sur les projets en lien avec la politique forestière territoriale choisie et être garant de la cohérence entre les différents projets
- Accompagner les porteurs dans la rédaction et le montage financier de leur demande de financements.
- Assurer le suivi des financements accordés.
- Mettre en œuvre un programme d'entretien de la desserte avec une réflexion sur les possibilités de mutualisation des coûts, les fréquences d'entretien, les maîtres d'ouvrage...

### ***3) Mission n°3 / La Contractualisation de la mobilisation de la ressource***

- L'amélioration de la mobilisation de la ressource implique la mise en œuvre de « nouvelles » techniques d'exploitation (abattage mécanisé sur fortes pentes, câble). Ces dernières nécessitent des investissements lourds pour l'exploitant, qui ne peuvent être engagés sans que l'investisseur possède une visibilité minimum sur les volumes potentiels pendant la durée d'amortissement de son équipement (5 ans). Cette visibilité doit passer par une contractualisation pluriannuelle de la ressource et implique donc d'autres modes de fonctionnement que ceux pratiqués aujourd'hui. Ce changement dans le mode de contractualisation de la ressource ne peut s'envisager qu'à une échelle territoriale et non plus commune/commune.
- Par ailleurs, la vente de bois façonné bord de route implique une avance de trésorerie et de TVA importante pour les communes, l'exploitation des bois étant alors assurée en régie via des prestataires. Cette difficulté peut être levée par des « Appels à Manifestation d'Intérêt » (A.M.I) auprès d'industriels qui préfinanceront une partie des frais à engager par le biais d'une prévente des bois à exploiter.

*Action en cours d'élaboration au sein du G.F de SOST*

- Enfin, l'optimisation de la ressource en forêt privée peut, dans certains cas, passer par une mutualisation de l'offre avec la forêt publique afin de proposer une vente groupée des bois, sur pied ou bord de route. Cette mutualisation sera concrétisée à travers des contrats spécifiques.

### **Actions ciblées**

- En partenariat avec l'ONF, le CRPF et la DDT, le PLVG apportera son concours technique et juridique pour promouvoir et définir les modalités de rédaction de ces nouveaux modes de contractualisation à l'échelle du territoire : modalités de vente, durée du contrat, taux annuel de contractualisation/volume total disponible, clauses d'exploitation, garanties financières, révisions des prix, quantification de la part de ressource valorisée sur le territoire, délais d'exploitation...

- Le PLVG travaillera en partenariat avec le CRPF et la Chambre d'Agriculture sur les zones classées en BND : identification du nombre et type de propriétaires et des superficies concernées
- Une action de veille foncière relative aux mutations de propriétés sera également réalisée, avec le portage d'actions spécifiques pour les transferts de propriétés

*Exemple en Alsace/Lorraine : Animation du CRPF en vue d'améliorer la structuration foncière – Objectif : augmenter la surface des unités de gestion pour atteindre des unités de 4ha minimum. Aide du Conseil Général pour prendre en charge une partie des frais de transaction foncière. Animation par petits massifs*

#### **4) Mission n°4 / La promotion et la mise en œuvre de techniques d'exploitation adaptées**

- Comme spécifié précédemment, la mise en œuvre de l'abattage mécanisé sur forte pente ou l'exploitation par câble nécessite des investissements lourds. Il est alors indispensable de connaître à l'échelle du territoire les zones et le volume potentiellement mobilisable par ce type d'exploitation.
  - L'étude aura pré-identifiée des zones potentielles pour le débardage des bois par câble. Sur la base du même travail que celui déjà réalisé pour l'abattage mécanisé sur fortes pentes, il sera nécessaire de valider sur le terrain ce « portefeuille » de coupes à câble et finaliser leur programmation.
- Par ailleurs, l'optimisation de la mobilisation de la ressource implique la création de nouvelles dessertes et des modes d'exploitation adaptés aux conditions topographiques rencontrées.
  - Face à un impact visuel possible, la perte d'une « culture forestière » conjuguée à la présence de forts enjeux sociétaux peuvent être source de blocage pour mobiliser la ressource, le propriétaire se trouvant confronté à de multiples contestations.
- Enfin, la prise en compte des enjeux environnementaux peut impliquer des modalités d'exploitation spécifique.

Dans tous les cas, une animation et concertation seront indispensables pour répondre aux enjeux identifiés et faire accepter la nécessité d'exploiter la forêt. Outre cette concertation à réaliser en amont, la mise en œuvre de « chantiers pilote » permettra de communiquer sur la politique forestière engagée à l'échelle du territoire, et d'obtenir en même temps des éléments chiffrés sur les coûts d'exploitation/contraintes et conditions de milieu. Un partenariat avec l'ONF, le Parc National des Pyrénées et les principaux acteurs environnementaux sera indispensable.

#### **Les actions ciblées**

- Porter une animation spécifique auprès des élus et acteurs concernés sur les zones à potentiel de mobilisation présentant des enjeux environnementaux ou sociétaux.
- Coordonner la mise en œuvre des opérations pilotes préalablement identifiées au niveau des bassins de récolte avec les partenaires préalablement identifiés. En assurer le bilan technique, économique et environnemental. Communiquer sur ces retours d'expérience.
- Valider sur le terrain, après une étude SIG précise, les zones comme identifiées « zones à câble » par l'étude.
- Echanger les retours d'expérience avec d'autres territoires, dont ceux du massif alpin.
- Encourager la mutualisation de l'offre Forêt publique/Forêt privée (cf. action précédente).

## ***5) Mission n°5 / Promouvoir l'usage du bois local dans les constructions et les chaufferies publiques***

L'objectif global sera de développer la place du bois dans les décisions des élus, prescripteurs de projets. Cet objectif passera par un état de veille auprès des communes pour connaître en amont les projets potentiels, et par une animation dédiée auprès des élus, accompagnée si possible de retours d'expérience démonstratifs. Elle pourra être réalisée en interne (stagiaire) et par un partenariat avec les COFOR et l'interprofession en s'intégrant dans les démarches existantes (exemple de la Compagnie du Hêtre). Cet état de veille et l'animation dédiée qui l'accompagne portera également sur les PLU afin que la filière Bois soit intégrée autant que possible dans les documents d'urbanisme

### **Les actions ciblées**

- Promouvoir le bois local dans les projets de constructions publiques.
- Promouvoir le Bois Energie en substitution totale ou partielle des énergies fossiles.
- Recenser les valorisations possibles du bois sur des cibles identifiées, dont les Habitations Légères de Loisirs.
- Identifier et initier des partenariats avec les professionnels de la filière.
- Promouvoir et fédérer la mise en œuvre d'équipements structurants pour les filières en circuit court, comme les plateformes Bois Energie.
- Mettre en œuvre des sessions de formations spécifiques.

## 6) Récapitulatif

OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS
<b>Portage et suivi de l'étude par le S.M.P.L.V.G</b>		
Inscrire la démarche engagée dans un schéma plus global de développement du territoire	Charte de mobilisation et de valorisation de la ressource – Volet forestier du P.E.T.R Charte Forestière de Territoire	Interne
Promouvoir les actions de l'étude auprès des élus	Animation/Formation des élus Coordination des « opérations pilotes »	Interne + COFOR Interne + ONF + CRPF + P.N.P + Ch.A
Assurer le suivi et l'actualisation de l'étude	Actualisation annuelle de la base de données	Interne + prestataire
<b>Optimisation des lignes de financement</b>		
Assurer une cohérence d'ensemble au niveau territorial	Avis consultatif sur chaque dossier Coordination des demandes de financement Ingénierie financière	Interne + ONF
Rechercher des nouveaux modes de financement	Rechercher et diffuser des retours d'expérience Initier des partenariats	Interne + COFOR + DDT
<b>Contractualisation de la mobilisation de la ressource</b>		
Assurer une visibilité de l'offre	Appui technique et juridique pour de nouveaux contrats	Interne + DDT + COFOR + ONF
Faciliter les besoins en fond de roulement pour les exploitations ou reboisements	Mise en œuvre d'Appels à Manifestation d'Intérêt	Interne + DDT + ONF
Permettre une mutualisation de l'offre « Publique/Privée »	Identification des BND Veille sur les mutations de propriétés	Interne + CRPF + Ch.A + ONF
<b>Promotion de l'usage du bois local</b>		
Augmenter la part de Bois local dans les constructions publiques	Communiquer auprès des élus et porteurs potentiels de projets Identifier un projet pilote	Interne + COFOR
Augmenter la part du Bois Energie/Energies fossiles	Promouvoir le Bois Energie	Interne + COFOR
Favoriser les structurations de filières en circuit court	Développer un réseau de partenaires Fédérer la mise en œuvre d'équipements structurants	Interne + COFOR